

N: GU **528** /ONSSA/DCPV/DPV/SHIC

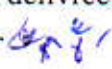
Rabat, le **05 MARS 2012**

ATTESTATION

Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires atteste que le produit à usage agricole suivant :

Désignation	Composition
- TWIN N	0,25.10 ⁽¹¹⁾ cfu/g Azorihizobium Sp 0,25.10 ⁽¹¹⁾ cfu/g Azoarcus Sp 0,25.10 ⁽¹¹⁾ cfu/g Azospirillum Sp 2.84 g/kg Zeolite

N'est pas soumis à la législation sur les pesticides actuellement en vigueur au Maroc.

Cette attestation est délivrée à la Société **MAROC AGRICULTRUE VERTE** pour servir et valoir ce que de droit. 



Le Directeur des Services Vétérinaires
Chargé de la Gestion des Affaires de
l'Office National de Sécurité Sanitaire
des Produits Alimentaires
Signé : Dr. Jaouad BERRADA



المملكة المغربية
Royaume du Maroc

N: GU **527** /ONSSA/DCPV/DPV/SHIC
Dossier suivi par Mr. CHERQAOUI Saâd
Téléphone : 05 37 67 65 64

Rabat, le

05 MARS 2012

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DE
SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES**

A

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SOCIETE
MAROC AGRICULTURE VERTE
248 A 1 Maghreb Arabi, Bir Rami**

- Kénitra -

Objet : Attestation pour intrant agricole non soumis à la loi 42-95.

Réfer : Votre lettre du 05 Janvier 2012

Faisant suite à votre demande, objet et référence cités en marge, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'attestation relative à l'intrant agricole :

- **TWIN N**

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur des Services Vétérinaires
Chargé de la Gestion des Affaires de
l'Office National de Sécurité Sanitaire
des Produits Alimentaires
Signé : Dr. Jaouad BARRADA

